



DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

COMMUNE DE GY-LES-NONAINS

Conseil Municipal du 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Gy-les-Nonains, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos, à la Mairie de Gy-les-Nonains (salle du Conseil), sous la présidence de Monsieur Laurent BRICARD, Maire.

Présents : Mesdames Estelle COLLUMEAU, Mercédès YUSTE, Juliette GODART

Messieurs Laurent BRICARD, Philippe RICHER, Julien GODART, Michel POUTIER,

**Absents excusés : Madame Elodie GALLET, pouvoir donné à Madame Estelle COLLUMEAU
Monsieur Alain PYRRA**

Absents : Madame Mathilde CHEVET, Monsieur David FOURNIER

Est élu(e) secrétaire de séance : Madame Estelle COLLUMEAU

Date de convocation : 5/07/2023

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance de Conseil :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil si celle-ci souhaite que la séance se déroule ou non à huis clos : Ce conseil se déroulant à la suite de la réunion organisée avec l'entreprise TOTAL ENERGIES, il ne souhaitait pas engendrer un débat passionné.

Les membres en majorité répondent par la négative

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Estelle COLLUMEAU

L'ordre du jour était le suivant :

- Délibération concernant le droit de préemption urbain pour quatre parcelles
- Reconduction du taux de Taxe d'aménagement
- Nettoyage des sépultures d'anciens combattants et du Monument aux Morts
- Projet cabane sur le site du City-Stade
- Création d'un arrêt de bus au lieu-dit les Comtes

- Intercommunal :

- Présentation du Rapport d'activités de la 3CBO

Monsieur le Maire indique que deux points seront rajoutés à l'ordre du jour :

- Délibération évoquant la position du Conseil quant au projet privé d'implantation de panneaux photovoltaïques
- Information sur la Taxe de séjour

Approbation du compte rendu de la séance précédente : Le compte rendu est accepté avec l'abstention de Monsieur Michel POUTIER

Délibération évoquant la position du Conseil quant au projet de panneaux photovoltaïques

Le Maire propose au Conseil de prendre une délibération quant à son positionnement vis à vis du projet privé d'implantation de panneaux photovoltaïques.

Présenté par la société TOTAL ENERGIES ce 11 juillet 2023 avant le Conseil Municipal, ce projet soulève de nombreux points :

AGRICULTURE ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

- Le projet aura une emprise importante sur des terres agricoles et sa finalité n'est qu'industrielle : aucune synergie possible avec la production agricole n'a été démontrée.
- L'expérimentation est prévue sur une zone de 44 hectares sans évaluation préalable sur le bien-être animal
- L'impact minime sur la biodiversité, présenté par TOTAL ENERGIES, n'est pas convaincant au regard du manque d'impartialité du bureau d'études en charge du dossier.
- Les informations transmises par l'organisme TOTAL ENERGIES manquent de précisions sur la construction, la mise en œuvre et l'exploitation des panneaux jusqu'à leur démantèlement, une fois le matériel obsolète.

POPULATION ET VIE DE LA COMMUNE

- Aucune concertation n'a été mise en place avec les administrés et élus
- L'impact sur le tourisme rural local n'est pas pris en compte : plusieurs demeures de caractère à l'image du Château de Changy sont présentes sur le territoire, un projet tel que celui-ci met en péril l'activité touristique pour des entreprises importantes pour la commune.
- La population a déjà manifesté son désaccord sur le projet : pour son impact dévalorisant sur le foncier de l'habitat et le foncier agricole.

URBANISME

- L'Eglise de Gy-les-Nonains est classée au titre des monuments protégés, l'impact de Co-visibilité que présente le projet nuit au champ de protection architectural.

Le Conseil, à l'unanimité, s'exprime contre ce projet d'implantation.

Délibération concernant le droit de préemption urbain pour quatre parcelles

Quatre parcelles jouxtent le terrain communal permettant de créer un espace de vie et de désencombrer la grande rue pour huit places de stationnement environ.

Monsieur M. Poutier rappelle qu'une partie de parcelle appartenant à Mme MOUCHEL reste en vente et qu'il serait intéressant de préempter également pour cette parcelle lors d'un prochain conseil

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Reconduction du Taux de Taxe d'aménagement

À la suite de la note du 14 avril dernier relative à la réforme de la taxe d'aménagement, les collectivités ont la possibilité de délibérer et modifier au besoin le taux de la taxe d'aménagement, et /ou les exonérations. Il est demandé au Conseil d'acter la reconduction du taux actuel.

Le conseil vote cette reconduction avec l'abstention de Monsieur Michel POUTIER, par manque d'information.

Nettoyage des sépultures d'anciens combattants et du Monument aux Morts

A la demande de l'ancien président des Anciens combattants, Monsieur Jean BOUQUET, et de familles au début du mandat actuel, le Maire a mandaté l'entreprise Sepul'Clair qui a œuvré au cimetière pour le nettoyage des sépultures de nos anciens combattants et est intervenu dès le jeudi 13 juillet 2023 pour opérer le nettoyage du Monument aux Morts.

Une petite cérémonie sera initiée avec l'intervention de l'école.

Madame Mercédès YUSTE demande pourquoi les descendants ne s'en occupent pas.
Monsieur le Maire répond que pour la majorité des sépultures, il n'y a plus de descendants.

Monsieur POUTIER demande que la commune se penche également sur l'entretien des tombes des bonnes sœurs
Ne connaissant pas le droit funéraire à ce sujet, ce projet ne peut pas se réaliser pour le moment.

Le Conseil valide à l'unanimité

Projet de la cabane sur le site du City-Stade

Alors que le site est majoritairement plébiscité, la cabane actuellement en place dénoté totalement.

Monsieur le Maire et Monsieur RICHER ont entrepris de demander des devis pour la construction d'une nouvelle cabane sur le site du stade.

Ils se sont tournés vers une entreprise à Saint Germain des Prés pour un montant de 48000 € (Construction, isolation, terrassement, électricité, raccordement sanitaire)

Ils se sont ensuite tournés vers l'entreprise BONNICHON à VILLEFRANCHE pour un montant de 13000 € qui correspond au prix de la cabane sans le terrassement, l'électricité, et les sanitaires : seul le toit est isolé mais pas le reste.

L'école et le milieu associatif local pourraient devenir usagers récurrents des installations. Les sanitaires nouvellement créés n'auraient pas vocation à être libres d'accès au public.

Le Conseil émet un avis favorable et reste dans l'attente de devis supplémentaires concernant les travaux de plomberie/sanitaires et électricité.

Création d'un arrêt de bus au lieu-dit les Comtes

Plusieurs critères devaient être réunis afin de pouvoir faire la demande de création d'un point d'arrêt :

- Nombre d'enfants

- Kilométrage entre deux points d'arrêt

A la demande de plusieurs parents de futurs collégiens en 6ème (plus de trois élèves), un courrier collectif a été envoyé en Région pour demander la création d'un arrêt de bus.

Finalement, après rencontre avec les différents intervenants dont le Conseil Régional et l'organisme TRANSDEV, un point d'arrêt va être créée au lieu-dit Les Comtes.

Un marquage au sol constitué de « zébra » et l'apposition de panneau est prévu.

Le Conseil approuve.

Présentation du Rapport d'activités de la 3CBO

Monsieur le maire va envoyer le rapport aux différents membres du Conseil

Informations :

- Une subvention d'un montant de 34 071 € est versé à la suite de l'acquisition du bâtiment technique en 2020-2021
- Le vote de la taxe de séjour, le 21/06/2022 a permis de récolter les premiers versements : 106.40 €

42523602432	2023	p503 autres	booking.com b.v.	26/06/23	booking gy les nonains cad 23/06				104,80
42545892732	2023	p503 autres	w ha	27/06/23	airbnb ts gy les nonains nov22-avr23 cad				1,60

- À la suite des évènements (émeutes) il a été décidé de reporter la kermesse des écoles au 16/09/2023
- Mesdames Déborah PRESLE et Sybille RICHARD, secrétaires de mairie, ont suivi deux réunions de formation, l'une portant sur le passage obligatoire de la comptabilité en M57 et l'autre concernant la mise en place par la 3CBO d'un logiciel de suivi des éléments de confort dans les propriétés en urbanisme.

Questions

Les travaux du stade ont amené notre fête communale « Ste Fare » à migrer à St Germain

Monsieur POUTIER demande pourquoi cela n'a pas pu se faire sur le parking situé derrière la mairie.

Monsieur le Maire répond que plusieurs rencontres ont pourtant eu lieu avec Monsieur JALOUZOT, notamment sur l'utilisation des tentes, mais le choix avait d'ores et déjà été acté avec le maire de Saint Germain des Prés.

Les riverains du Lotissement du Buisson ne sont visiblement pas favorables à des trottoirs en herbe

Monsieur POUTIER demande quels sont les projets pour les trottoirs

Monsieur le Maire affirme qu'il n'y aura pas de trottoirs en herbe au Buisson

- Les entrées de rues seront en bitume et le revêtement sera drainant
- Massif de fleurs

Immondices et tranquillité rue des Arcis

Des chèvres mortes et agonisantes ont été retrouvées à l'abandon.
Des immondices tels que de l'écran de télévision et autres déchets jonchaient le sol

Monsieur le Maire indique que deux rappels à la loi ont d'ores et déjà été effectués par lui-même et la gendarmerie.

Les gens du voyage

L'eau et l'électricité ne peuvent être coupés sur le terrain. Les éléments ne peuvent être complètement enlevés.

Concernant l'eau, un regard a été mis pour dissimuler l'arrivée. Le robinet placé derrière la mairie a été enlevé.

La communauté de communes a identifié 5 terrains sur le territoire, susceptibles de les accueillir.
Cela permettrait de leur interdire l'accès ailleurs.

Le projet d'installer une clôture et/ou une barrière est en cours

Tour de Table

Adjointe absente :

Monsieur Michel POUTIER indique que le Conseil n'avait toujours pas de nouvelles de Madame Mathilde CHEVET.

Madame YUSTE demande si on ne peut lui envoyer un courrier, savoir si elle n'était pas souffrante ou si elle ne souhaitait plus siéger au Conseil, dans ce cas, elle devrait renoncer à sa délégation.

Monsieur POUTIER demande que sa délégation lui soit retirée, que la commune ne l'indemnise plus (environ 5000 €/an)

Monsieur le Maire précise que les projets avancent malgré tout mais il va solliciter Madame CHEVET sur le devenir de sa fonction d'adjointe.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22H15